

Rénovation des logements : les objectifs de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) sont toujours très élevés

Les objectifs du programme «Habiter Mieux» sont en augmentation pour la dernière année de mise en oeuvre du dispositif.

En effet, l'action publique en faveur de la réhabilitation et de la rénovation énergétique de l'habitat se veut toujours plus ambitieuse avec une cible de 100 000 logements à rénover en 2017, contre 70 000 en 2016, et 50 000 en 2015.

Les aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) portent en majorité sur la rénovation énergétique, mais aussi sur la résorption de l'habitat très dégradé et sur l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap afin de permettre le maintien à domicile.

Ces subventions s'adressent en grande majorité aux propriétaires occupants aux ressources modestes.

Dans le département du Gers, cette année, une enveloppe de près de 3,5 millions d'euros est disponible pour permettre le financement de plus de 500 logements.

Plusieurs dispositifs complémentaires sont également mobilisables : aides de l'Etat, de collectivités territoriales, éco-prêt à taux zéro, crédit d'impôt, TVA à taux réduit

...

Pour y voir plus clair et pour vous assister dans ces démarches, un seul numéro :

05.81.32.35.05 (ADIL du Gers)



- Vous êtes un **propriétaire occupant** et votre revenu fiscal de référence **ne dépasse pas** le montant correspondant à votre situation familiale dans le tableau ci-dessous ;
- Vous êtes un **propriétaire bailleur** et les **aides de l'ANAH vous intéressent**.

Nombre de personnes composant le ménage	Revenu fiscal de référence de l'année n-2 *
1	18 409 €
2	26 923 €
3	32 377 €
4	37 826 €
5	43 297 €
Par personne supplémentaire	+ 5 454 €

* pour des travaux réalisés en 2017, il faut prendre en compte le revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2016 sur l'année 2015.

Capture d'écran (45).png